

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413311678

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Délégation Chasse et Pêche - 1ère répartition - Subventions aux associations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Chasse et la Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Domaines départementaux, Espaces naturels, Chasse et Pêche.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **76 339 €** selon le détail suivant :

- 58 300 € en fonctionnement pour seize demandes de subventions déposées par douze associations,
- 18 039 € en investissement pour cinq demandes de subventions déposées par trois associations, précisées comme suit :

La Société de Chasse d'Istres-ville nouvelle sollicite une aide d'un montant de 12 000 € pour l'acquisition d'un tracteur.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 10 000 € sur une dépense subventionnable totale de 21 600 €TTC (soit un taux de **46,30 %**).

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sollicite une aide d'un montant de 2 293 € pour l'acquisition de quatre ordinateurs.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 293 € sur une dépense subventionnable totale de 5 739 €TTC (soit un taux de **40 %**).

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sollicite une aide d'un montant de 1 330 € pour l'acquisition de matériel pour installer la visio-conférence.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 1 330 € sur une dépense subventionnable totale de 3 326 €TTC (soit un taux de **40 %**).

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Infernet Cadière sollicite une aide d'un montant de 3 760 € pour l'acquisition d'un photocopieur.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 3 760 € sur une dépense subventionnable totale de 9 401 €TTC (soit un taux de **40 %**).

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Infernet Cadière sollicite une aide d'un montant de 656 € pour l'acquisition d'équipements pour l'entretien des rivières.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 656 € sur une dépense subventionnable totale de 1 640 €TTC (soit un taux de **40 %**).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL